COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
4 Allée du Parc - 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2026 À 20H30

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Dammartin-sur-Tigeaux, dûment convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Angélique MERCIER, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026
Date d'affichage : 02 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
EFFECTIF PRESENT : 10
EFFECTIF VOTANT : 14
NOMBRE DE POUVOIRS : 4

Présents : Angélique MERCIER, Didier ROUX, Emmanuelle FICHAUX, David SKACAN, Christel DELUCHE, Jean GABACH, Bruno BENOIST, Amélie DUDRAGNE, Virginie RODIN, Dominique JANIN.
Absents excusés : Renaud MASSON, Isabelle STROHM, Elodie TURPIN, Guillaume OBLIN, Wilfried BARON.
Pouvoirs :
-Renaud MASSON a donné pouvoir à Angélique MERCIER
-Isabelle STROHM a donné pouvoir à Christel DELUCHE
-Elodie TURPIN a donné pouvoir à Bruno BENOIST
-Wilfried BARON a donné pouvoir à David SKACAN

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h39.

Secrétaire de séance : Didier ROUX

DECISION DU MAIRE

Décision n°2025-005 Provisions pour dépréciation des créances douteuses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2025

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2026

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Suppression du point 1.3.2. Désignation des délégués au centre de gestion de la fonction publique
Approuvé à l'unanimité

COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
4 Allée du Parc - 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

1.1. Désignation des délégués au sein des syndicats et organismes extérieurs

1.1.1. Désignation des délégués au syndicat intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de Faremoutiers (CES)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les représentants de la commune au sein du syndicat intercommunal du collège de Faremoutiers.
Ont été nommés :

- **Délégués titulaires :**
  - Jean GABACH
  - Wilfried BARON
- **Délégués suppléants :**
  - Guillaume OBLIN
  - David SKACAN

1.1.2. Désignation des délégués au comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les représentants de la commune au sein du comité de territoire n°8 « Coulommiers Pays de Brie » du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM).
Ont été nommés :

- **Délégués titulaires :**
  - Didier ROUX
  - Amélie DUDRAGNE
- **Délégué suppléant :**
  - Bruno BENOIST

1.1.3. Désignation des délégués Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SMAAEP) de Crécy-la-Chapelle, Boutigny et Environs.

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SMAAEP).
Ont été nommés :

- **Délégué titulaire :**
  - Didier ROUX
- **Délégué suppléant :**
  - Angélique MERCIER

1.1.4. Désignation d'un délégué au COVALTRI 77 (Collecte, Valorisation et Tri des déchets)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner le représentant de la commune au sein du syndicat COVALTRI 77, en charge de la collecte et du traitement des déchets.
A été nommé :

- **Délégué titulaire :**
  - Didier ROUX

COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
4 Allée du Parc - 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

1.1.5. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique (SIRP) entre les communes de Dammartin-sur-Tigeaux et Tigeaux

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique (SIRP) avec la commune de Tigeaux.
Ont été nommés :

- **Délégués titulaires :**
  - Emmanuelle FICHAUX
  - Guillaume OBLIN
  - Wilfried BARON
- **Délégués suppléants :**
  - David SKACAN
  - Jean GABACH

1.1.6. Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Etude et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional (PNR) de la Brie et des Deux Morin

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Étude et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin.
Ont été nommés :

- **Délégué titulaire :**
  - Renaud MASSON
- **Délégué suppléant :**
  - Guillaume OBLIN

1.1.7. Désignation d'un représentant au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne (ID 77)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner le représentant de la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne (ID 77).
A été nommé :

- **Représentant :**
  - Bruno BENOIST

1.2. Désignation des membres des commissions municipales

1.2.1. Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la commune.
Ont été élus :

- **Membres titulaires :**
  - Didier ROUX
  - Bruno BENOIST
  - Virginie RODIN
- **Membres suppléants :**
  - Amélie DUDRAGNE
  - Guillaume OBLIN
  - Emmanuelle FICHAUX

COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
4 Allée du Parc - 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

1.2.2. Désignation des membres de la commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'établir une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
Cette liste comprend 24 noms de contribuables proposés, parmi lesquels l'administration fiscale procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission.
La CCID est chargée de donner un avis sur les éléments fiscaux des habitations et des propriétés de la commune.

1.2.3. Désignation d'un membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.
A été nommé :

- **Christel DELUCHE**

1.3. Désignation des représentants au sein des organismes liés au personnel communal

1.3.1. Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les représentants de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
Ont été nommés :

- **Délégué élu :**
  - Emmanuelle FICHAUX
- **Délégué agent :**
  - Isabelle OUSSELIN

1.3.2. Désignation des délégués au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale (CDG)

Point supprimé à l'unanimité.

1.4. Désignation des représentants au sein des organismes liés aux affaires sociales

1.4.1. Désignation des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de procéder à la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Ont été élus :

- Renaud MASSON
- Christel DELUCHE
- Élodie TURPIN
- Virginie RODIN

1.5. Désignation des représentants au sein des instances de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
4 Allée du Parc - 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

1.5.1. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
Ont été nommés :

- **Délégué titulaire :**
  - Angélique MERCIER
- **Délégué suppléant :**
  - David SKACAN

1.5.2. Désignation des représentants au Plan Local D'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité,** de désigner les représentants de la commune dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
Ont été nommés :

- **Élu référent :**
  - Renaud MASSON
- **Élu suppléant :**
  - Didier ROUX

1.6. Désignation des référents communaux

1.6.1. Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner le correspondant défense de la commune.
A été nommé :

- **Jean GABACH**

1.6.2. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner le correspondant incendie et secours de la commune.
A été nommé :

- **Renaud MASSON**

1.6.3. Désignation d'un élu référent forêt-bois

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner le référent forêt-bois de la commune.
A été nommé :

- **Guillaume OBLIN**

1.6.4. Désignation des référents en charge de la vidéoprotection

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de désigner les référents habilités à accéder aux images et enregistrements du système de vidéoprotection de la commune, dans le respect de la réglementation en vigueur.
Ont été nommés :

- Angélique MERCIER
- Jean GABACH
- Isabelle STROHM
- David SKACAN

COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
4 Allée du Parc - 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

2. FINANCES

2.1. Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de fixer le montant de la redevance due par les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'occupation du domaine public communal.
Cette redevance est calculée conformément à la réglementation en vigueur et sera réévaluée chaque année selon les indices officiels.
Le Conseil municipal a également décidé :

- d'appliquer le montant au taux maximum autorisé par la réglementation ;
- de prévoir une revalorisation automatique annuelle selon les indices de référence ;
- de reconduire cette redevance chaque année dans les mêmes conditions ;
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au recouvrement de cette redevance.

2.2. Montants des participations communales dues au CES de Faremoutiers au titre de la scolarisation des enfants de la commune pour les rentrées scolaires de 2024/2025 et 2025/2026

Le Conseil municipal a décidé, **à la majorité** (13 voix pour, 1 abstention), d'approuver la participation financière de la commune au Syndicat intercommunal du collège de Faremoutiers pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026.
Les montants validés sont les suivants :

- 5 590,34 € pour 25 élèves au titre de l'année scolaire 2024/2025 ;
- 7 799,32 € pour 37 élèves au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Cette participation correspond aux frais de fonctionnement et d'investissement liés notamment aux équipements utilisés par les collégiens.

3. SERVICES PUBLICS LOACAUX

3.1 Approbation du passage de la bibliothèque en régie municipale directe

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, que la bibliothèque municipale Claudine QUEGUINER sera gérée directement par la commune à compter du 10 avril 2026.
Ce mode de gestion permet à la commune d'assurer elle-même le fonctionnement, l'organisation et le suivi du service public de lecture.
Le Conseil municipal a également décidé :

- d'intégrer le budget de la bibliothèque au budget principal de la commune ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision (organisation du service, gestion des contrats, suivi administratif et financier, demandes de subventions, etc.).

4. INFORMATIONS DIVERSES

- Soirée guinguette au marché local le jeudi 30 avril. Le marché rencontre des difficultés, les commerçants se plaignent d'un manque de fréquentation.
- Parking Grande Rue : fin du chantier prévue à la mi-avril. Ouverture sous réserve de décision de la commune.

La séance est levée à 21h45.